

Procédure de demande PAR CORRESPONDANCE d'aménagement des conditions d'examens, de concours et/ou d'études des étudiants présentant un handicap à l'université de Caen Normandie

1. La demande d'aménagement d'études et/ou d'examens

Dans certains cas particuliers, la demande peut être faite par correspondance :

- Etudiant.e hospitalisé.e
Etudiant.e inscrit.e en enseignement à distance
- Etudiant.e inscrit.e sur un site universitaire hors agglomération caennaise

L'étudiant.e doit, dans un délai maximum de deux mois après la rentrée universitaire ou la reprise des enseignements du second semestre de l'année, faire sa demande auprès du Service de Santé Etudiante (SSE).

La procédure se fait par mail, en envoyant les documents à sse.handicap@unicaen.fr

L'étudiant.e doit adresser également, simultanément, un courrier informant de sa demande d'aménagement(s) (**sans informations médicales**) à la composante et/ou au service chargé d'organiser les examens ou le concours.

Si l'étudiant.e pense avoir besoin d'aménagements pour le suivi de ses études (en dehors des périodes d'examens), il.elle doit parallèlement se mettre en contact avec le Relais Handicap Santé afin de se faire connaître, et ce, le plus rapidement possible:

Direction des Études et de la Vie Étudiante
Relais handicap santé
Campus 1 - Bâtiment B
Accueil - Bureau B1 028
Esplanade de la Paix
CS 14032
14032 Caen Cedex 5
Tél: 02 31 56 53 19 | 02 31 56 59 73
deve.accueil.handicap@unicaen.fr

Le relais est un lieu d'accueil et d'écoute, il garantit la confidentialité des informations qui lui sont confiées.

2. La décision

- a) A la réception de la demande et des pièces justificatives, la commission médicale plurielle, composée des médecins du SSE désignés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) rend un avis sur la demande et propose les aménagements d'études et d'examens qui lui apparaissent nécessaires.
- b) Cet avis précise les dispositions particulières dont l'étudiant peut bénéficier. Il est ensuite transmis :
 - A la composante chargée de mettre en œuvre les aménagements d'examens.
 - Au relais handicap santé qui met en place les aménagements d'études.
- c) Les aménagements proposés par la commission médicale plurielle sont étudiés par l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser les examens ou concours. Ensuite, celle-ci notifie en retour sa décision au candidat sous la forme d'un arrêté du président de l'université.



Sauf dans certaines situations qui seront précisées à l'étudiant par le SSE, les demandes d'aménagements d'études et/ou d'examens doivent être renouvelées chaque année.

ANNEXE 1

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents qui vous seront demandés pour étayer votre demande d'aménagement des conditions d'examens, de concours ou d'études.

Vous devez vous en munir le jour de votre rendez-vous médical au SSE, ou les joindre (au format PDF de préférence) à votre demande par correspondance.

- Les compte-rendu récents de suivi médical, de bilans et-ou d'hospitalisations en lien avec votre handicap.
A MINIMA, un courrier détaillé de votre médecin spécialiste ou de votre médecin traitant, dans lequel seront exposées vos difficultés, ainsi que leur retentissement sur le déroulement de vos études et de vos examens.
- Toutes les notifications de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en votre possession.
- Les éléments pédagogiques permettant d'évaluer votre situation (PPS, projet personnalisé de scolarisation et les documents relatifs à sa mise en œuvre, le PAI, projet d'accueil individualisé...)
- Les notifications des aménagements qui vous ont été accordés au lycée (Baccalauréat, BTS...)

ANNEXE 2 (à adresser par mail à sse.handicap@unicaen.fr)

Demande par correspondance d'aménagement des conditions d'examens, de concours et/ou d'études

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

N° d'étudiant :

E-mail :

Adresse :
.....

Numéro de téléphone :/...../...../...../.....

Etudes en 20.....-20..... (Précisez l'année concernée par la demande) :

UFR, IUT, école... : Année d'études :

Intitulé précis de la formation :

En formation Initiale Continue

Enseignement par correspondance (CEMU) Oui Non

Etiez-vous déjà inscrit(e) à l'Université de Caen Normandie l'année dernière ?

Oui Non

Si oui, précisez :

UFR, IUT,... : Année d'études :

Intitulé de formation :

Votre handicap :

Merci de donner toutes les précisions qui vous semblent importantes pour aider à l'évaluation médicale de vos besoins pendant vos études.

Déficiência motrice (précisez si vous utilisez un fauteuil roulant, manuel ou électrique)

.....
.....

Déficiência visuelle (persistant après correction optique)

.....
.....

Déficiência auditive (précisez si vous utilisez un mode de communication gestuelle)

.....
.....

Déficiência viscérale

.....
.....

Déficiência psychique

.....
.....

Troubles du langage écrit

.....
.....

Autre (si affection de longue durée)

.....
.....

Avez-vous un dossier à la MDPH ? Oui Non Demande en cours

Si oui, dans quel département : (.....)

Percevez-vous : - l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)? Oui Non

- la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)? Oui Non

Bénéficiez-vous de la RQTH ? Oui Non

Bénéficiez-vous d'autres prestations ? Oui Non

Si oui, la(les)quelle(s) :

Etes-vous boursier(e) ? Oui Non Si oui, à **quel échelon ?**

Formulez votre demande d'aménagement d'examens, et/ou de concours et/ou d'études en renseignant le (s) paragraphe(s) suivant(s) :

➤ Majoration du temps de composition (cochez la ou les case(s) correspondantes)

1/6 de temps 1/4 temps 1/3 temps supplémentaire

pour les épreuves écrites

les épreuves orales

la préparation écrite des épreuves orales

les épreuves pratiques

➤ Installation matérielle particulière (précisez) :

.....

➤ Aide(s) technique(s) et/ou humaine(s) (précisez) :

.....

➤ Adaptation des sujets (précisez) :

.....

➤ Adaptation des épreuves (précisez) :

.....

➤ Autres (précisez) :

.....

Quel est votre projet professionnel ?

.....

.....

Date :

Signature :